

Compte rendu du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date du 24 Mars 2022

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

Séance du 24.03.2022

Convocation du 15.03.2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 Mars à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Henri Grosdenis, Jean-Philippe Poyet, Céline Brumaire, Stéphane Larger, Jacques Trichard, Leslie Paput, Marie-Laure Brise, Laurent Dubouis, Aline Augagneur, David Baudier

Absent excusé : Virginie Lecouffe

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

Le Conseil municipal :

- Approuve le compte rendu du Conseil du 02/02/2022

Budget :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Stéphane LARGER, 1^{er} adjoint, approuve les comptes administratifs 2021 pour les montants suivants :

Commune

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses		<i>Investissement</i>	Dépenses	
	-112135.08			-33229.75	
	Recettes	+138961.36		Recettes	+18285.90
	Déficit reporté	0.00		Restes à réaliser	2793.40 en dépenses
	Résultat de clôture	+26826.28			0.00 en recettes
				Déficit reporté	- 14721.40
				Résultat de	clôture -29665.25

Service de l'eau potable et de l'assainissement collectif

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses		<i>Investissement</i>	Dépenses	
	-45255.17			-47586.05	
	Recettes	+55290.04		Recettes	+32644.00
	Excédent reporté	+20942.76		Reste à réaliser	0.00 en dépenses
	Résultat de clôture	+30977.63		Reste à réaliser	0.00 en recettes
				Excédent reporté	+31924.19
				Résultat de clôture	+16982.14

Le Conseil, sous la présidence de M. Henri Grosdenis, Maire :

- Approuve les comptes de gestion 2021, tenus par le Receveur Municipal.
- Approuve les affectations de résultats.

- Fixe les budgets primitifs 2022, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants :

Commune :	Fonctionnement : 134940.00	Investissement : 46560.40
Service eau+assainissement :	Fonctionnement : 81701.63	Investissement : 48630.14

- Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition, comme indiqué ci-dessous :
 - Taxe foncière (bâti) : 29.80 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 28,30 %
- Décide, à l'unanimité, de maintenir les prix des concessions au cimetière communal :
 - Concession de 30 ans : 50.00 € / m²
 - Concession de 50 ans : 61.00 € / m²
- Décide, à l'unanimité, de maintenir les prix des cases du columbarium (1 case pouvant contenir 4 urnes) :
 - Case pour 15 ans : 250.00 €
 - Case pour 30 ans : 450.00 €
 - Case pour 50 ans : 650.00 €
 - Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 0.00 €
- Décide, à l'unanimité, de maintenir le coût de la vaisselle cassée, et le prix de la location de la salle soit 110.00 € pour les habitants d'Arcinges et d'Ecoche et 175.00 € pour les personnes extérieures.

Eau et Assainissement :

- Le conseil municipal approuve le maintien des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période 2022 soit :
 - Eau : droit fixe 100.00 €/an ; prix du m³ consommé 2.50 €
 - Assainissement : droit fixe 25.00 €/an ; prix du m³ consommé 0.50 €.

La communauté de communes de Charlieu Belmont nous a envoyé ses nouveaux tarifs pour la redevance traitement des boues 2022 qui a augmenté. Nous diffuserons prochainement une information sur cette augmentation.

Subventions versées :

- Monsieur le Maire présente aux conseillers les demandes de subvention reçues pour 2022 et rappelle les aides versées en 2021.

Le conseil décide d'attribuer les aides suivantes : ADAPEI de Charlieu : 120 € ; ADMR Canton de Belmont : 150 € ; Prévention routière départementale de St Etienne : 60 € ; Association Roannaise Pour l'Apprentissage : 50 € ; Docteur Clown : 100 € ou association équivalente dans le Roannais ; AFM Téléthon : 100 € ; Comité d'entraide sociale du Roannais : 100 € ; école primaire accueillant des enfants domiciliés à Arcinges : 450€/élève (pour une année complète et proratisation au mois pour les arrivées et départs au cours de l'année).

Aides aux réfugiés ukrainiens :

- Monsieur le Maire a participé 1^{er} mars 2022 à une réunion des Maires de l'arrondissement de Roanne concernant l'urgence humanitaire liée à la situation en Ukraine et la nécessité de mettre en place rapidement des capacités de soutien, d'accueil et d'accompagnement de populations touchées par le conflit et considérant la capacité juridique et logistique des

Centre Communaux d'Action Sociale d'une commune ayant accueilli des réfugiés et ayant des besoins et de constituer un fonds de solidarité.

Vu la réunion et l'approbation unanime d'un concours financier de chaque commune à hauteur de 1 euro par habitant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a décidé d'apporter un concours financier à hauteur d'un euro par habitant, soit un montant de 220 euros au fonds de solidarité mis en place au CCAS d'une commune ayant accueilli des réfugiés et ayant des besoins pour soutenir, accueillir, accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.

Et Décide de verser le montant de ce concours financier au centre communal d'action sociale d'une commune ayant accueilli des réfugiés et ayant des besoins.

Question Diverses :

- La commission communication formée par Stéphane LARGER, Leslie PAPUT, Marie-Laure BRISE, et Virginie Lecouffe va contacter Baptiste Michaud pour préparer des quiches et Clarisse du pain afin de participer pour le 23 Avril 2022.

- Leslie PAPUT, Présidente de l'association Sauvegarde du Patrimoine fait le point sur l'avancement du projet. La convention avec l'association du Patrimoine va être signée bientôt et nous pourrons à partir de ce moment organiser des manifestations pour financer cette association. Un concert de Gospel est prévu le 8 Octobre 2022. Tout cela dans le but de financer l'association.

- Le tour de garde a été défini pour les élections présidentielles et législatives 2022.

- Devis Chemin de Ronde :

Monsieur le Maire présente un devis pour aménager le chemin de Ronde afin de desservir deux parcelles constructibles et éventuellement d'autres dans le futur.

Le montant de ce devis s'élève à 15000 euros, ce devis ne peut être pris en compte dans l'enveloppe du Conseil Départemental puisque c'est un chemin rural.

Après plusieurs questions et interrogations sur le fait de réhabiliter ce chemin qui est un chemin de randonnée très apprécié des marcheurs et qui fait parti du patrimoine, Monsieur le Maire soumet au vote la réhabilitation de ce chemin : Contre : 8 votes et Pour : 2 votes.

→ Les travaux ne seront donc pas engagés.

→ **Prochain conseil municipal programmé le 24 Mai 2022 à 19h.**